

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3225

objet : **Marchés communautaires attribués à l'agence des paysages JC Dubois - Avenant collectif de transfert au bénéfice de la SARL ADP Dubois**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par courrier, l'agence des paysages JC Dubois a informé la Communauté urbaine de la cession de ses activités exercées en profession libérale à la SARL ADP Dubois et ce à compter du 1er janvier 2005.

Le siège social de cette SARL est situé ZI Moutti sud - 74540 Alby sur Chéran.

Des marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marché suivi par la direction de la voirie :

. n° 02 0806 Q : Vénissieux - centre commercial Monmousseau - mission de requalification des espaces extérieurs ;

- marchés suivis par la délégation générale au développement urbain - DFA :

- . n° 04 0972 K : projet de développement autour de la gare de Villeurbanne-Grand Clément,
- . n° 04 0868 X : Meyzieu - aménagement des pieds d'immeubles Bourgogne, Berlioz, Les Plantées,
- . n° 04 1032 A : Saint Priest - aménagement place Ferdinand Buisson et mail Maréchal.

Au vu des documents fournis, il convient d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert. Cet avenant ne changerait en rien les clauses des marchés sus-visés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

1° - Accepte ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la SARL ADP Dubois.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à le rendre définitif.

Cet avenant prendra effet dès sa date de notification à l'entrepreneur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,